



Conseil économique et social

Distr. générale
28 décembre 2009

Original : français

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Exposé du Président du Conseil économique et social sur la suite donnée au paragraphe 56 du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement**

1. Dans sa décision 2009/258, le Conseil économique et social a prié le Secrétariat d'établir pour le 15 septembre 2009 au plus tard trois rapports sur la suite donnée aux demandes formulées au paragraphe 56 du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue à New York du 24 au 26 juin 2009. Ces rapports traitaient des thèmes suivants :

a) « La promotion et le renforcement d'une action coordonnée du système des Nations Unies pour le développement et des institutions spécialisées en ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement »;

b) « Le renforcement de la collaboration et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods »;

c) « La création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise financière mondiale et économique et son incidence sur le développement ».

2. Les trois rapports ont été présentés au Conseil le 30 septembre 2009 par le Sous-Secrétaire général au développement économique (Département des affaires économiques et sociales), M. Jomo Kwame Sundaram.

* E/2010/100.

** Cet exposé oral a été présenté par le Président du Conseil économique et social à la clôture de la reprise de la session de fond du Conseil, le 15 décembre 2009.



3. En application de la décision 2009/258 du Conseil, j'ai, les 19 et 26 octobre et le 10 novembre, respectivement, convoqué des consultations officielles ouvertes sur chacun des trois mandats faisant l'objet des rapports.

4. Également en application de la décision 2009/258 du Conseil, j'ai convoqué la présente reprise de la session de fond du Conseil aujourd'hui afin, pour citer la résolution, « d'examiner les progrès réalisés dans l'examen de ces questions ».

5. Je relèverai ci-dessous les questions sur lesquelles je pense qu'un certain consensus est apparu ou pourrait apparaître dans les prochaines semaines ou les prochains mois et formulerai des idées et des suggestions sur la manière de procéder.

Première consultation officielle

6. La première consultation officielle a été convoquée le 19 octobre 2009 et était consacrée au mandat couvert par le rapport du Secrétaire général intitulé « Promotion et renforcement de la coordination de l'action menée par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent du développement dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement » (E/2009/114). Le Conseil a entendu des exposés de M. Thomas Stelzer, Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations (Département des affaires économiques et sociales), qui a axé son exposé sur les neuf initiatives conjointes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) de lutte contre la crise, et M. Olav Kjørven, Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau des politiques de développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a donné des exemples concrets d'actions menées par le PNUD au niveau des pays pour faire face à la crise.

7. Lors du débat qui a suivi, l'importance du rôle de coordination à jouer par le Conseil en ce qui concerne la réaction à la crise du système des Nations Unies pour le développement a été relevée, le Conseil économique et social étant l'organe principal pour ce qui est de la coordination, de l'examen des politiques, du dialogue et des recommandations sur toutes questions touchant le développement économique et social, ainsi qu'en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement fixés au plan international lors des grands sommets et conférences des Nations Unies, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

8. On a souligné que pour que le Conseil puisse jouer pleinement son rôle, il lui fallait disposer d'informations à jour, en particulier au niveau des pays, et de structures de suivi appropriées.

9. Il serait utile à cet égard que le Conseil soit régulièrement informé du suivi du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et, plus généralement, des activités du CCS, à l'instar de ce qui a été fait par le Directeur du CCS, M. Adnan Amin, le 10 novembre 2009.

10. Le rapport annuel du CCS à la session de fond du Conseil pourrait aussi être l'occasion de renforcer le dialogue entre ce dernier et le CCS, et ainsi de promouvoir et d'améliorer la riposte coordonnée du système des Nations Unies pour le développement et des institutions spécialisées dans le cadre du suivi et de la mise

en œuvre du Document final de la Conférence sur la crise financière économique mondiale et son incidence sur le développement.

11. Le Conseil pourrait aussi être tenu informé de la manière dont les programmes de pays réagissent à la crise en complétant les mesures déjà prises par les organismes des Nations Unies s'occupant de développement et de la manière dont les pays donateurs les aident à atténuer les effets de la crise.

12. Il s'agit là de quelques idées formulées lors des débats que nous avons eus sur le rôle que peut jouer le Conseil économique et social dans la promotion et le renforcement de la coordination de l'action menée par les organismes et institutions des Nations Unies qui s'occupent du développement dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du Document final.

Deuxième consultation officielle

13. Le 26 octobre, j'ai convoqué la deuxième consultation officielle, consacrée au « Renforcement de la collaboration et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ».

14. Aux fins du débat, le Conseil a été saisi de la note du Secrétaire général et a entendu des exposés de M. Elliott Harris, Représentant spécial du Fonds monétaire international auprès de l'ONU, et de M. Ferid Belhaj, Représentant spécial de la Banque mondiale auprès de l'ONU. Les deux représentants des institutions de Bretton Woods ont relevé un renforcement de la collaboration au niveau des secrétariats et des institutions grâce à des efforts communs tels que l'initiative conjointe du CCS de lutte contre la crise et le Groupe d'action de haut niveau sur la crise alimentaire dans le monde. Ils ont souligné que la coopération au niveau des pays tirait profit de la coordination entre les organismes des Nations Unies, de la bonne volonté des représentants locaux et du leadership du pays bénéficiaire. Dans l'ensemble, l'accord régissant les relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods permet, de l'avis de ces représentants, d'élargir encore la collaboration.

15. Si plusieurs États Membres ont fait écho à l'évaluation des représentants des institutions de Bretton Woods, estimant que l'accord existant laissait effectivement la possibilité d'élargir la coopération, certaines délégations ont dénoncé un manque de coordination aux niveaux décisionnel et opérationnel entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, eu égard en particulier à la crise économique et financière que connaît actuellement le monde, et ont estimé que l'accord régissant les relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods devrait être révisé.

16. Au vu du mandat confié au Conseil économique et social par la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, j'aimerais réitérer l'appel que j'ai lancé aux États Membres le 26 octobre dernier afin qu'ils recherchent des moyens concrets de renforcer la collaboration aux niveaux intergouvernemental, opérationnel et du Secrétariat.

17. Certaines idées intéressantes ont été soulevées à cet égard qui pourraient, avec d'autres, être étudiées plus avant dans les semaines et les mois à venir.

18. Au niveau intergouvernemental, la coordination entre les politiques des États Membres à New York et Washington pourrait être renforcée. Le Conseil pourrait ainsi promouvoir un dialogue formel et informel entre les conseils d'administration des institutions de Bretton Woods et les États Membres de l'ONU. Les

recommandations adoptées par le Conseil et approuvées par l'Assemblée générale en vue du renforcement du processus de suivi du financement du développement et le dialogue de haut niveau qui doit se tenir sur le financement du développement présentent d'importantes opportunités à cet égard.

19. Au niveau opérationnel, il serait utile que les États Membres soient plus régulièrement informés de la collaboration existante. Des exemples concrets de coopération interorganisations au niveau du Secrétariat pourraient aussi être diffusés plus largement, car il existe des formes avancées de collaboration qui demeurent toutefois souvent largement méconnues. Le débat du Conseil sur les activités opérationnelles pourrait également être mis à profit pour examiner ces questions plus avant, dont celle relative aux mesures concrètes prises pour assurer le suivi de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement menées en 2007.

20. Au niveau des secrétariats, la collaboration et la coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods s'effectuent en grande partie dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, dont le rapport est examiné lors de la session de fond du Conseil économique et social. La collaboration a récemment été renforcée et elle devrait l'être encore. L'idée de publications conjointes de l'ONU et des institutions de Bretton Woods pourrait également être poursuivie.

21. Dans l'ensemble, une meilleure compréhension des diverses questions examinées à l'Organisation des Nations Unies et par les institutions de Bretton Woods et des sensibilités qui s'y attachent dans l'un et l'autre cadre pourrait aider les organisations concernées à s'acquitter de leur mandat.

Troisième consultation officielle

22. Le 10 novembre, j'ai convoqué la troisième consultation officielle du Conseil, celle-ci consacrée à la demande adressée au Conseil d'examiner la possibilité de créer un groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et de faire des recommandations à cet égard à l'Assemblée générale. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat intitulée « Création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique mondiale et ses incidences sur le développement compte tenu des mandats et des données d'expérience applicables de précédents groupes d'experts et de tout autre élément pertinent » (E/2009/113) et a entendu des exposés de trois spécialistes qui participaient à la consultation.

23. Le professeur Joseph Stiglitz a relaté son expérience de Président de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale sur les réformes du système monétaire et financier international et a indiqué notamment les raisons qui avaient motivé la proposition de créer un groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique mondiale. Parmi les thèmes qu'un tel groupe pourrait étudier, il a cité l'amélioration de la gouvernance mondiale, les problèmes de la dette souveraine, la possibilité de mettre en place un nouveau système mondial de réserve et le renforcement de l'efficacité de la surveillance des marchés financiers en vue de remédier au chômage.

24. M. Tariq Banuri, Directeur de la Division du développement durable, a consacré son exposé au fonctionnement du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dont il avait coordonné l'établissement de rapports. Il a

attribué le succès du Groupe d'experts à la persévérance de celui-ci, à son lien avec les processus intergouvernementaux, à la possibilité qu'il offre d'accueillir une large gamme d'opinions scientifiques et à l'urgence générale du problème des changements climatiques.

25. M. Adnan Amin, Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, a exposé les enseignements qu'il avait tirés de l'exercice des fonctions de directeur exécutif du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. Il a souligné, entre autres, le niveau élevé des membres du Groupe et l'organisation rapide d'un grand nombre de consultations réunissant de nombreuses parties prenantes au niveau des pays parmi les facteurs ayant contribué à l'efficacité de l'action entreprise.

26. Ces exposés ont été suivis d'un large échange de vues. Il serait certes prématuré de parler de consensus, en particulier parce que des grands groupes d'États Membres ont réservé leur position, mais je pense que les discussions ont contribué à définir certains paramètres ou critères que le Conseil devrait prendre en considération lorsqu'il formulera ses recommandations sur la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts.

27. La nécessité de garantir la pertinence et l'utilité d'un tel organe a été soulignée comme celle de sa complémentarité avec d'autres processus. Le besoin, le cas échéant, de prévoir un processus de sélection garantissant un haut niveau de compétences, un large éventail de vues et une représentation géographique adéquate entre les différentes parties prenantes a de plus été évoqué.

28. Étant donné la corrélation entre l'utilité potentielle d'un groupe spécial d'experts et la rapidité de sa création, je pense que les débats sur ces aspects et d'autres aspects de la question devraient se poursuivre activement dans les semaines à venir afin de permettre au Conseil d'adresser des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

29. Compte tenu de la contrainte de temps à laquelle nous devons faire face et des demandes d'informations complémentaires, il est clair qu'il nous faut poursuivre nos concertations, mais je crois que nous avons pu jeter les bases de l'exécution, par le Conseil économique et social, des mandats visés dans la décision 2009/258 et confiés au Conseil par la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

30. À cet égard, permettez-moi aussi de rappeler brièvement la suite donnée aux autres mandats confiés au Conseil économique et social :

- Financement du développement (al. b) du paragraphe 56 du Document final de la Conférence) : la semaine dernière, l'Assemblée générale a entériné les recommandations soumises par le Conseil économique et social et relatives à la mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement. L'enjeu consiste maintenant à assurer la mise en œuvre pleine et effective de ces recommandations et à veiller à ce que le suivi du financement du développement bénéficie de toute l'attention voulue et de la visibilité qu'il mérite;

- Renforcement des dispositifs institutionnels chargés de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale (par. 16 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et al. c) du paragraphe 56 du Document final) : la question a été brièvement abordée vers la fin de la session de fond de 2009 du Conseil, mais n'a pas fait l'objet d'un examen complet. Si nous avons espéré un apport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, je crois savoir que, durant sa cinquième session, qui s'est tenue à Genève du 19 au 23 octobre 2009, le Comité n'a pas formellement examiné le renforcement des dispositifs institutionnels chargés de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale. Compte tenu du programme de travail particulièrement chargé de la Deuxième Commission et d'autres négociations importantes en cours, aucune autre avancée n'a été enregistrée sur cette question au cours de l'automne. Les discussions devront donc se poursuivre dans la perspective de la prochaine session de fond du Conseil;
- Crise mondiale de la sécurité alimentaire (par. 57 du Document final) : il est demandé au Secrétaire général de rendre régulièrement compte au Conseil économique et social des travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition et Coordonnateur de l'Équipe spéciale, M. David Nabarro, a rendu compte au Conseil des activités récentes de l'Équipe spéciale de haut niveau en date du 15 décembre 2009;
- Pacte mondial pour l'emploi (par. 58 du Document final) : le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, le docteur Juan Somavia, a répondu favorablement à mon invitation et a présenté le « Pacte mondial pour l'emploi » au Conseil, le jour de l'ouverture de sa session de fond, et, par le biais de la résolution 2009/5 adoptée le 24 juillet 2009, le Conseil a favorablement accueilli l'adoption du « Pacte mondial pour l'emploi » et a encouragé les États Membres à en assurer la promotion et à en tirer pleinement parti;
- Élaboration de réponses mondiales à la crise (par. 59 du Document final) : si le mandat ne concerne pas, à proprement parler, le Conseil économique et social, dans la mesure où il fait référence à l'Union interparlementaire, qui est encouragée à continuer de contribuer à l'élaboration de réponses mondiales à la crise, je voudrais signaler que, le 19 novembre, le Sous-Secrétaire général au développement économique, M. Jomo Kwame Sundaram, et moi-même avons pris part à l'audition parlementaire organisée par l'Union interparlementaire et l'ONU sur la réponse mondiale à la crise, rencontre au cours de laquelle j'ai pu rendre compte des activités entreprises par le Conseil pour assurer une réponse coordonnée à la crise.